

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 296

MAI 2019

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

ouverture secrétariat mairie

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 14 mai 2019 :

Étaient présents : M. VENOT Gilles, Mme GALLAND Claudette, Mme HERNANDEZ Anne, M. DENIZOT Christophe, M. PARISE Alain, Mme BOUCHARD Isabelle, Mme DOTHAL Magali et Mme LEGER Sophie.

Absent excusé : M. LECUELLE Alain

Absents : M. CHAINARD Daniel et M. GILOT Daniel

Le compte rendu de la réunion du 9 avril 2019 a été approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Voirie : M. le Maire a exposé les travaux réalisés par l'agent communal : fauchage des accotements, installation des panneaux électoraux. Il suivra une formation « électricité » qui se déroulera sur plusieurs jours.

La commune a fait l'acquisition d'une remorque pour un montant de 1215.60 € TTC.

M. le Maire a signé l'acte d'engagement avec la société GUINOT Pascal de Montchanin dans le cadre du marché « voirie 2019 », pour un montant de 30 013.50 € HT, soit 36 016.20 € TTC, ainsi détaillé :

- réfection de l'allée du cimetière :	17 420.50 € HT
- les montots – réfection bande roulement sur 100 ml :	5 369.00 € HT
- la Ruée – aménagement de l'accès à l'atelier de M. GANDRE :	3 159.00 € HT
- le Pavé – aménagement vers l'écluse :	4 065.00 € HT

Un dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police a été déposé auprès du Conseil Départemental pour la création d'une zone d'arrêt à proximité de l'écluse dans le sens de la descente.

Une subvention de 4800 € sera accordée par le Conseil Départemental au titre de l'aide aux territoires.

M. BOUCHARD Joseph sollicite la rénovation du chemin communal n° 10 situé entre Rougeon et la route départementale. Les membres de la commission « voirie » se réuniront sur place avec le demandeur.

Communication : Mme DOTHAL Magali s'est portée volontaire pour mettre à jour et faire vivre le site internet de la commune : www.bissey-sous-cruchaud.fr. La municipalité remercie cette initiative.

Mme GALLAND Claudette, Mme DOTHAL Magali et Mme BROCHOT Sylvie ont agrémenté le village en le fleurissant. La municipalité les remercie pour cette action.

CCSCC

M. le Maire a rendu compte de la réunion de la CCSCC au cours de laquelle les budgets ont été votés.

Le résultat de l'exercice présente un déficit important que les membres de la CCSCC justifient par l'entrée des six nouvelles communes et une baisse des dotations de l'Etat.

Une étude préalable sur l'opportunité du transfert des compétences eau potable et/ou Assainissement collectif à la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise a été réalisée.

Dans un premier temps, les communes membres de la CCSCC devront se prononcer sur le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020, avant fin juin 2019.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Les projets de plan de zonage du PLUi ont été examinés par le Conseil Municipal pour avis et remarques auprès de la CCSCC.

ASSAINISSEMENT

Les membres de la commission « assainissement » se sont réunis le jeudi 9 mai 2019 avec le cabinet CHARPENTIER pour analyser la phase 3 du Schéma Directeur d'Assainissement.

Dès cette année, quelques travaux sont envisagés :

- Création d'un regard sur le réseau unitaire au carrefour rue du Pavé/rue du Quart Pigneret, déconnexion de la source rue des Moirots et raccordement dans le fossé pluvial : 7 043 € HT
- A la lagune du Bourg : rehaussement de l'ouvrage de tête, mise en œuvre d'un dispositif de régulation en sortie : 2 990 € HT
- Réglage du déversoir d'orage n° 5 : 230 € HT

ELECTIONS EUROPEENNES 26 MAI 2019

Dans le cadre des élections européennes, 14 listes n'ont pas fourni de bulletins de vote papier : les bulletins sont à télécharger sur internet. **C'est à l'électeur, et non à la mairie, d'imprimer son bulletin de vote.**

Le contenu du bulletin devra être parfaitement identique au modèle validé par la commission de propagande de Paris. Il devra être imprimé sur papier blanc sous peine de nullité, d'un format de 210 X 297 mm, avec la même police de caractère que celui validé par la commission de Paris. Il devra également être imprimé en recto-verso si tel est le cas du modèle validé par la commission de propagande.

REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU)

Le répertoire électoral unique créé par les lois du 1^{er} août 2016 est ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019. Cette situation permet désormais l'ouverture de la téléprocédure permettant à chaque électeur d'interroger sa situation administrative (ISE). Ainsi, chaque électeur peut accéder à ce service sur le site service-public.fr afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Une requête en référé contre la commune a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Dijon ayant pour objet « nuisances sonores générées par les utilisateurs de la salle des fêtes municipale de BISSEY SOUS CRUCHAUD ». Ce dossier a été transmis auprès de l'avocat de la commune chargé d'en assurer sa défense.

DIVERS

INSEE

L'INSEE réalise, entre le 15 avril et le 22 juin 2019, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

URBANISME

Deux dossiers de déclaration préalable ont été déposés pour la réfection de toiture : un pour l'habitation située sur la parcelle cadastrée C 281 et le second pour l'habitation située sur la parcelle cadastrée C 253

Un permis de construire a été déposé pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle C 75.

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
La Brosse	1 et 2 juin 2019
Meruges	8 et 9 juin 2019
La Chapelle Saint Benoit	15 et 16 juin 2019
La Combe	22 et 23 juin 2019
La Ruée (vers la Pompe)	29 et 30 juin 2019
Place de la Liberté	6 et 7 juillet 2019
La Roche	13 et 14 juillet 2019
Cruchaud (croix)	20 et 21 juillet 2019

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal :

M. Emmanuel BROQUIE au 06 42 97 53 21